



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais médicaux

Question écrite n° 84284

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les observations des délégués de l'assemblée générale de la Mutal, réunie à Rodez, le 29 mai 2010. Ils dénoncent la baisse du taux de remboursement de 35 % à 15 % de certains médicaments pour lesquels le service médical rendu est jugé faible ou insuffisant. Ils rejettent toute tentative d'instauration de ticket modérateur sur les affections de longue durée (ALD) ainsi que toute restriction d'accès au régime des ALD. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les réponses que le Gouvernement souhaite apporter aux délégués de la Mutal.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84284

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 8055

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)